



27 février : Mobilisons-nous maintenant !!

Jour anniversaire de la destruction de l'immeuble amiante du Tripode à Nantes, les agents de Loire-Atlantique exigent de l'état employeur avec leurs syndicats, unions départementales et fédérations depuis trente ans, le classement en site amiante.

Combien de morts faudra-t-il pour que les responsables de Bercy sortent de leur indifférence et cessent de traiter les personnels du Tripode par le mépris ? Cette attitude du ministère à l'égard des personnels de la Loire-Atlantique ne peut plus durer.

Au moment où sur plusieurs lieux de travail du ministère, les directions font preuve de négligence et n'appliquent pas la réglementation en vigueur rappelé encore le 20 décembre dernier par le secrétaire général, il s'agit pour nous d'exprimer notre solidarité avec nos collègues nantais et d'agir pour notre santé et la protection de tous les salariés.

Motion à envoyer au Premier Ministre
sur <http://www.gouvernement.fr/contact/echire-au-premier-ministre>

Monsieur le Premier Ministre, nous vous demandons d'annoncer sans attendre, le classement du Tripode en site amiante :

- pour la dignité des personnels du Tripode ;
- pour une meilleure reconnaissance de leurs maladies professionnelles, trop souvent encore longue et difficile ;
- pour l'accès à la pré-retraite amiante pour les derniers agents Tripode encore actifs.

Voir au dos le courrier unitaire adressé au Premier Ministre :



**Tripode : lettre ouverte des Fédérations des Finances
à M. Cazeneuve**

Monsieur le Premier Ministre,

Lors du Comité Technique Paritaire Ministériel du 8 octobre 2013, au cours duquel vous-même, accompagné de Messieurs les Ministres P. Moscovici et B. Hamon, étiez venus présenter la loi de Finances pour 2014, les Fédérations des Finances vous avaient alerté au sujet des résultats de la seconde étude épidémiologique concernant la mortalité et la morbidité des 1800 agents ayant travaillé dans l'immeuble du Tripode.

Pour mémoire, 1800 agents de l'État issus de l'Insee, du Trésor Public, du Ministère des Affaires Étrangères et du restaurant inter administratif ont été exposés intensément à l'amiante dans l'immeuble Tripode Beaulieu à Nantes entre 1972 et 1993.

Du fait de cette présence massive d'amiante, la tour a été évacuée de ses occupants en 1993, désamiantée et détruite en 2005.

En réponse, les Ministres annonçaient leur soutien au classement du Tripode en site amianté et en saisissaient la Fonction Publique. Hélas, **aucune décision positive** n'a répondu, à ce jour, à ces demandes, pas plus qu'à celles formulées successivement par MM. P. Douste-Blazy et B. Kouchner, Ministres des Affaires Étrangères.

Depuis 2013, de nombreux agents du Tripode ont déclaré des maladies liées à l'amiante, de nouvelles anomalies pulmonaires et pleurales ont été détectées lors du suivi médical lié à cette exposition exceptionnelle.

Surtout, le 10 juin 2016, lors de la présentation de la 3ème étude de mortalité par Sépia-Santé, nos fédérations ont appris que l'âge au décès des agents Tripode était inférieur de 6 ans en moyenne à celui des agents des Impôts auxquels ils sont comparés, ces chiffres confirmant ceux qui ressortaient déjà de la seconde étude.

Aujourd'hui, moins de 20% des 1800 agents du Tripode sont actifs. Seule la reconnaissance en site amianté leur permettrait un accès à la pré-retraite amiante alors que leur espérance de vie est compromise. Ce serait également une aide à la reconnaissance des maladies qui frappent nos collègues, reconnaissance aujourd'hui tributaire de procédures longues et difficiles.

Monsieur le Premier Ministre, vous avez été sollicité pour arbitrage sur ce dossier ces derniers jours par MM. Sapin et Ayrault.

Pour nos fédérations, l'ensemble des agents relevant du ministère de l'économie et des Finances et la population nantaise, aucun obstacle ni politique, ni législatif, ni réglementaire ne pourrait justifier d'un refus ou du renvoi de cette décision à un futur gouvernement.

Le 27 février 2017 aura lieu à Nantes une manifestation de nos Unions Départementales à l'occasion du 12ème anniversaire de la destruction du Tripode.

Nous soutenons et participerons à cette manifestation légitime.

Monsieur le Premier Ministre, nous vous demandons d'annoncer sans attendre, le classement du Tripode en site amianté :

- pour la dignité des personnels du Tripode ;**
- pour une meilleure reconnaissance de leurs maladies professionnelles, trop souvent encore longue et difficile ;**
- pour l'accès à la pré-retraite amiante pour les derniers agents Tripode encore actifs.**

